

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 23 Octobre 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 Octobre 2024, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 24

Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Manuel Pottier, Yves Schryve, Morgane Come, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Yvette Metzquer, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Noëlle Brunerie, Leila Baron, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 9

Danièle Kha a donné pouvoir à Michaël Quernez
Nadine Constantino a donné pouvoir à Michel Forget
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Christophe Couic
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Yves Schryve
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Emilie Cérisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Pierre Guillou a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Absent non excusé :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe Couic

13. EXTENSION DU GYMNASSE DE KERNEUZEC : APPROBATION APD ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé :

Rappel du contexte

Lors de la séance du 17 février 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région pour le financement de la construction d'une extension du gymnase de Kerneuzec pour un coût total évalué à 3 205 278 € HT, valeur février 2021.

La Région s'est engagée à participer à sa réalisation pour un montant prévisionnel de 1 762 903 € HT, correspondant à une prise en charge de 55% du montant éligible, soit un reste à charge pour la Ville de 1 442 375 € HT ;

Lors de sa séance du 21 septembre 2022, le Conseil municipal a validé le planning prévisionnel, le programme de l'opération et a autorisé Monsieur le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 05 mars 2024 à l'équipe suivante :

- Architectes : Nathalie COQUARD, Jean-François COLLEU, 22000 SAINT-BRIEUC,
- ECONOMISTE / OPC : M2C, 22400 LAMBALLE
- BET BETON : BSO, 22190 PLERIN
- BET STRUCTURE BOIS : QUEMPER STRUCTURE BOIS (QSB - Mélina LUCAS, 22300 LANNION
- BET FLUIDES SSI et HQE : ARMOR INGENIERIE, 22360 LANGUEUX
- BET ACOUSTIQUE ACOUSTIBEL, 35310 CHAVAGNE.

Après une première phase de travail pour rechercher toutes les sources d'économie dans le respect du programme de l'opération, l'équipe a présenté à la Ville, l'Avant Projet Sommaire (APS) le 17 juillet 2024. Suite à la présentation de l'APS aux usagers le 25 septembre 2024, l'équipe de maîtrise d'œuvre a défini l'Avant Projet Définitif (APD).

Cette délibération vise à entériner l'APD et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

1/ Avant Projet Définitif

Les locaux à construire, organisés sur 2 niveaux en extension du gymnase de Kerneuzec, sont les suivants :

- Une salle de tennis de table de 798m² pour 8 tables en configuration compétition.
- Une salle multi activité de 589m² avec un espace adapté à la pratique aérienne du cirque
- Une salle de musculation de 148m²
- Deux blocs vestiaires douches et un vestiaire arbitre
- Deux bureaux associatifs et un bureau enseignant

L'APD comprend également l'aménagement d'une zone de stationnement et d'un cheminement « piéton » sécurisé, ainsi que le traitement des circulations entre les 2 bâtiments.

Plan de masse :

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 029-212902332-20241023-20241023_DCM13-DE



Rez de Chaussée :



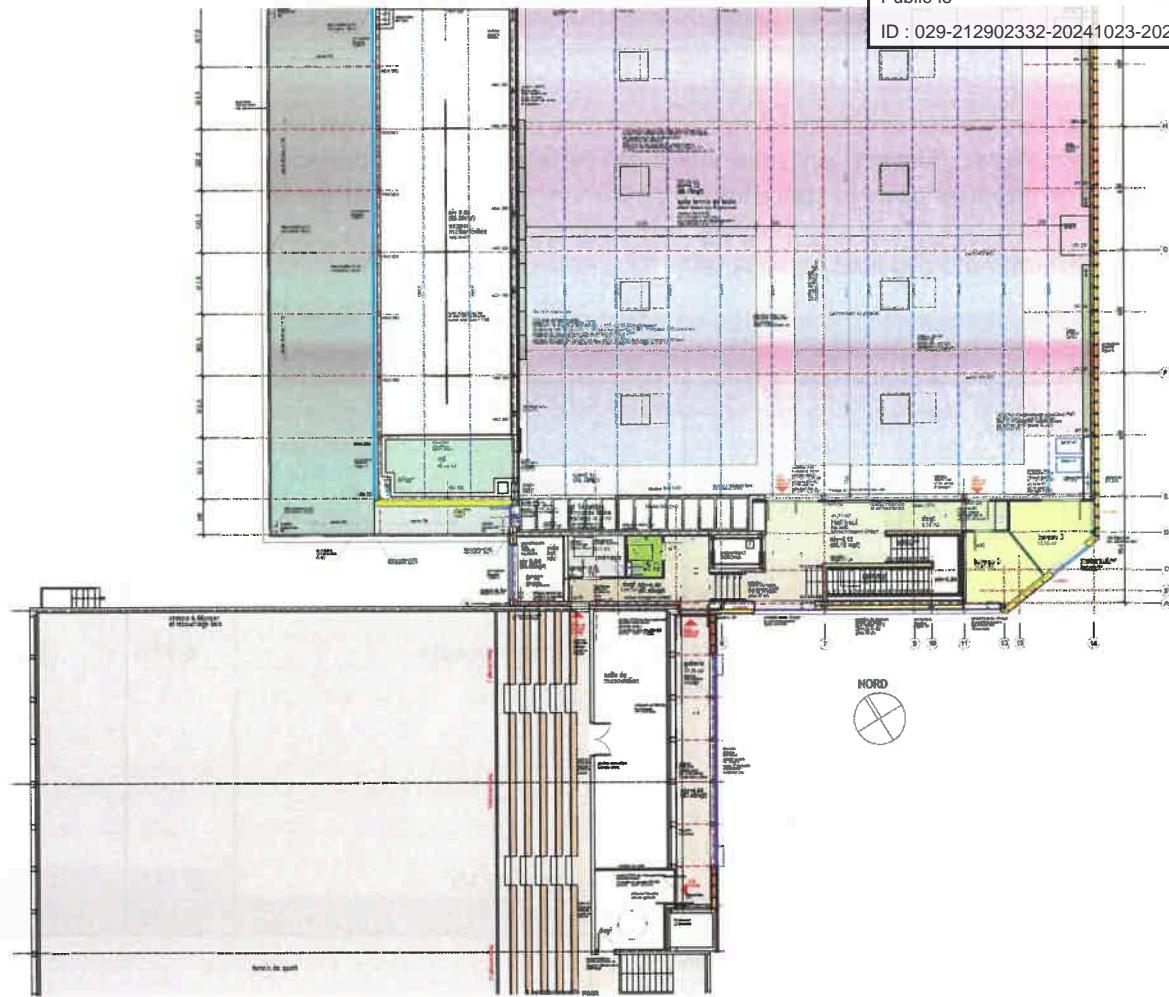
R+1:

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 029-212902332-20241023-20241023_DCM13-DE



Perspective :



2/ Plan de financement prévisionnel actualisé

Compte tenu :

- de l'augmentation de 14% des coûts de construction entre aujourd'hui et février 2021,
- de la nécessité d'intégrer à l'opération l'aménagement de la zone de stationnement,
- des contraintes de chantier et de la spécificité du bâtiment (site étroit, bâtiment à 2 étages),

Le plan de financement est actualisé comme tel :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	TAUX	Montant actualisé
1- TRAVAUX : (hors prestations supplémentaires éventuelles)		CONSEIL REGIONAL	55,00%	2 205 258,00 €
Valeur Mars 2024, APD	3 402 900,00 €	DEPARTEMENT	6,24%	250 000,00 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	0,00 €	ETAT (DSIL, DETR)	2,49%	100 000,00 €
2-MAITRISE D'ŒUVRE :				
Etude	50 085,00 €	Quimperlé Communauté	8,73%	350 000,00 €
Indemnité de concours	40 000,00 €			
MOE	425 000,00 €			
OPC	30 000,00 €			
Contrôleur Technique	18 288,00 €			
SPS	18 288,00 €			
Dommage ouvrage	25 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	27,54%	1 104 303,00 €
TOTAL -HT-	4 009 561,00 €		100%	4 009 561,00 €
Coût TTC	4 811 473,20 €			

Par courrier en date du 7 octobre 2024, la Région s'engage à revaloriser son soutien en maintenant son taux de participation de 55% appliqué au coût actualisé de l'opération.

Pour réduire le reste à charge pour la collectivité et au regard du caractère structurant de l'équipement pour le territoire communautaire, pour le développement de la pratique sportive et plus particulièrement pour les activités circaciennes, il est proposé de solliciter :

- le fonds de concours «soutien à la création et à la modernisation des équipements sportifs communaux reconnus d'intérêt communautaire » de Quimperlé Communauté,
- le dispositif « Pacte Finistère 2030 » du Conseil Départemental du Finistère
- le soutien de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avant projet définitif (APD).
- d'approuver le plan de financement actualisé
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Finistère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours «soutien à la création et à la modernisation des équipements sportifs communaux reconnus d'intérêt communautaire » de Quimperlé Communauté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien de l'Etat et de tout autre organisme.

Avis favorable de la commission sports du 10 octobre 2024.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 octobre 2024.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

